

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2005>



Pour un bon fonctionnement du lycée

Au lycée Jacques-Amyot d'Auxerre, pétition !

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Echos des établissements -



Publication date: samedi 24 février 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Halte à la casse !

Pour un fonctionnement digne au lycée Jacques-AMYOT à la rentrée 2007

La rentrée 2007 au lycée Jacques-AMYOT à Auxerre s'annonce très difficile, comme c'est le cas dans beaucoup d'établissements du second degré.

Les modifications du décret de 1950 visant à réformer le statut des enseignants et une gestion comptable des moyens d'enseignement vont conduire à des **réductions de moyens et de postes d'enseignants** qui ne sont pas justifiées.

Ainsi, l'organisation retenue par l'administration du lycée entérine la suppression de beaucoup d'**heures de première chaire** (pour la préparation des classes à examen) et de diverses **décharges** essentielles au bon fonctionnement d'un établissement (heures de laboratoire en sciences physiques, SVT et histoire-géographie, UNSS...). Mais également, on parie sur une baisse des effectifs (en seconde et terminale) alors qu'aucun signe ne confirme ce choix.

Cela se traduit, dans le détail, par ces mesures :

- En **sciences physiques**, le poste fixe d'un enseignant serait supprimé alors qu'il apparaît que la suppression prévue d'une classe de seconde n'est peut-être pas définitive et que le nombre d'élèves en classe de 1ère S cette année justifie l'ouverture d'une Terminale S supplémentaire. Son poste serait supprimé alors que les heures restantes couvrent la totalité d'un poste (18 heures) et cela, sans tenir compte de son implication personnelle dans l'établissement.
- En **philosophie**, la suppression d'un poste d'une collègue partant en retraite ne nous semble pas justifiée : il serait remplacé par 14 heures de Bloc de Moyens Provisoires (BMP) + 3 Heures Supplémentaires Année (HSA). Une telle disposition entraînerait la nomination d'un collègue en situation précaire (TZR, contractuel ou vacataire) et nuirait grandement à la qualité de l'enseignement de cette discipline au lycée. Rappelons qu'il y a cinq ans, il y avait quatre postes fixes de philosophie : nous passerions désormais à deux !
- En **histoire-géographie**, la suppression d'un poste fixe, conjuguée à la suppression de la totalité des heures de première chaire, conduit à augmenter de façon significative les HSA (12,5) dont le total n'est pas loin d'un poste d'agrégé ou, pour le moins, d'un Bloc de Moyens Provisoires.
- Les moyens alloués à la maintenance d'un **parc informatique** de près de 150 machines et de plusieurs serveurs ne sont assurés qu'à la hauteur de 4 heures hebdomadaires, mettant en péril le fonctionnement de cet outil devenu indispensable.

- La suppression de moyens en **langue anglaise** va entraîner la menace sur un poste fixe et une interrogation sur l'enseignement prodigué en classes préparatoires.
- Les moyens alloués à l'**Education Physique et Sportive** (EPS) dans l'établissement conduisent à la suppression d'un demi-poste d'enseignant, alors que les moyens matériels du lycée rendent impossible le fonctionnement correct de la discipline.
- Disparition de certaines options facultatives (**Arts plastiques**) qui font la spécificité et l'attraction de l'établissement.

Aussi, pour toutes ces raisons, nous réclamons le retrait de toutes ces mesures.